155578 - Est il permis d'utiliser les recettes de la zakat pour nourrir et soigner les animaux

question

Est il permis de s'acquitter de la zakat au profit des animaux en divagation ou blessés ou malades ou affamés?

la réponse favorite

Louange à Allah.

Allah a déterminé les domaines d'utilisation de la zakat. Il n' a pas laissé cette tâche à l'auteur de la zakat. En effet, Il a dit : Les Sadaqats (recettes de la zakat) ne sont destinés que pour les pauvres, les indigents, ceux qui y travaillent, ceux dont les cœurs sont à gagner (à l'Islam), l'affranchissement des jougs, ceux qui sont lourdement endettés, dans le sentier d'Allah, et pour le voyageur (en détresse). C'est un décret d'Allah! Et Allah est Omniscient et Sage. (Coran,9:60). Voir les détails concernant les huit catégories bénéficiaires mentionnées dans le verset dans la réponse donnée à la question n° 46209.

Les animaux en général ne font pas partie des destinataires des recettes de la zakat arrêtés par Allah à l'attention de ses fidèles serviteurs; qu'il s'agisse de les nourrir ou de les soigner ou d'autres propos. Etant entendu qu'il s'agit ici de la zakat obligatoire dont il n'est permis d'utiliser aucune partie au profit des animaux. S'agissant de nourrir les animaux, de les soigner et de leur réserver un bon traitement, cela relève de l'aumônesurérogatoire.

D'après Djabir (P.A.a) le Messager d'Allah (Bénédiction et salut soient sur lui) a dit: chaque fois qu'un musulman procède à une semence productrice d'une nourriture, tout ce qui sera consommé de celle-ci sera une aumône pour lui. Ce qui en sera volé constituera une aumône pour lui de même que ce que les fauves et les oiseaux en consommeront. Chaque visite qu'on y effectue sera

encore une aumône. (Rapporté par Mouslim,1553 et par al-Boukhara 2220 d'après un hadith d'Anas.

D'après Abou Hourayrah (P.A.a) le Messager d'Allah (Bénédiction et salut soient sur lui) a dit: un homme qui marchait sur un chemin fut gagné par une intense soif. Il découvrit un puits, descendit là-dedans, se désaltéra et ressortit. A sa grande surprise, il trouva un chien qui léchait le sol par excès de soif. Il se dit ce chien se retrouve dans la même situation que moi tout-à l'heure. Puis il redescendit dans le puits, y puisa de l'eau à l'aide de sa botte, la saisit de sa bouche, remonta à la surface et donna à boire au chien. Celui-ci remercia Allah pour son geste et Allah lui pardonna..

Les compagnons du Prophète lui disent: sommes nous récompensés même pour ce que nous faisons pour les animaux?

- Tout foie vivant peut générer une récompense Dit il. (Rapporté par al-Boukhara,2363 et par Mouslim,2244). Nul doute que si l'acte vient au bon moment, il est louable. Mais ni la loi religieuse ni la sagesse ni l'intelligence ne justifient qu'on en fasse une préoccupation de sorte à créer des associations dans ce but alors qu' il y a des êtres humains, notamment des coreligionnaires musulmans qui meurent de faim ou souffrent de la nudité ou de maladies sans trouver de quoi se nourrir ou se soigner ou un tôt pour se loger . Le musulman doit s'efforcer à satisfaire les besoins de ses frères, fussent ils loin de lui parce que se trouvant dans un autre pays. Si toutefois il lui est possible de les rejoindre ou de leur envoyer de l'argent. Allah est au service du fidèle aussi long temps que celui-ci sera au service de son frère en religion.

- Allah le sait mieux.